

Algérie: le projet de loi sur la déchéance de la nationalité retiré

Par Le Figaro avec AFP

Publié il y a 11 heures,

Mis à jour il y a 10 heures



Le président algérien Abdelmadjid Tebboune. AFP/Twitter handout

Un projet de loi prévoyant de déchoir des Algériens de la diaspora de leur nationalité, notamment pour des actes *«préjudiciables aux intérêts de l'État»*, a été *«retiré»* en raison de *«son interprétation erronée»*, a annoncé dimanche 4 avril au soir le président algérien. *«Nous avons retiré le projet en raison de son interprétation erronée»*, a déclaré Abdelmadjid Tebboune, lors d'une interview télévisée.

«La double nationalité ou la pluri-nationalité n'est pas un crime et nous respectons cela car supposé apporter un plus au pays d'origine du concerné dans un climat empreint de nationalisme», a précisé Abdelmadjid Tebboune. *«Cette procédure concernait uniquement la question de l'atteinte à la sécurité de l'État que nous défendrons d'une manière ou d'une autre»*, a-t-il ajouté.

Cet amendement au Code de la nationalité a été présenté début mars, suscitant un tollé au moment où le mouvement de contestation antirégime, le Hirak, soutenu par une grande partie de la vaste diaspora algérienne, a repris ses manifestations hebdomadaires. Le projet prévoyait de déchoir de sa nationalité algérienne «*acquise ou d'origine*» toute personne commettant à l'étranger des actes portant «*volontairement de graves préjudices aux intérêts de l'État*» ou «*qui collabore avec un État ennemi*».

En 2005, le Parlement avait voté à l'unanimité une ordonnance reconnaissant la double nationalité. Bien qu'interdite avant 2005, la double nationalité était cependant tolérée par les autorités algériennes, notamment pour les binationaux franco-algériens.